

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Bulletin n°5 - Novembre 2012

 [Version imprimable \(PDF\)](#)

La lutte contre la pauvreté : un incontournable du développement durable

«[...] l'élimination de la pauvreté, actuellement le plus grand défi auquel doit faire face l'humanité, est indispensable au développement durable, [...]» (Résolution des Nations Unies, A/RES/64/236, déc. 2009)

En mai 2009, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale publiait son plan d'action de développement durable. Dans ce plan, le Comité exprime sa conviction qu'il n'y a pas de développement durable possible sans lutte contre la pauvreté. Dans la présente réflexion, il souhaite démontrer que la dimension sociale est liée au développement durable autant que les dimensions économiques et environnementales.

Une préoccupation partagée

Les liens entre la lutte contre la pauvreté et les principes du développement durable sont explicites dans de nombreux documents sur le sujet. Mentionnons ici la Loi sur le développement durable¹, adoptée en avril 2006, qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. Plusieurs principes énoncés dans cette loi touchent de près ou de loin la lutte contre la pauvreté, notamment ceux de l'équité et de la solidarité sociales, de la participation et de l'engagement citoyen et de l'accès au savoir.

La Stratégie gouvernementale de développement durable, publiée en 2007², laisse également une place importante à la dimension sociale. L'une de ses neuf orientations³ vise notamment à prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Quant à la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale⁴, sans utiliser le terme « durable », elle s'appuie, dans son préambule, sur le développement économique et social de la société québécoise et sur l'épanouissement social, culturel et économique de tous les êtres humains.

1. L.R.Q., chapitre D-8.1.1.
2. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, 2007, 83 p.
3. Orientation 9 : prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques.
4. L.R.Q., chapitre L-7.

[Page 1](#)

[Page 2](#)

[Page 3](#)

[Page 4](#)

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Bulletin n°5 - Novembre 2012



[Version imprimable \(PDF\)](#)

La lutte contre la pauvreté : un incontournable du développement durable

Finalement, depuis le début de ses travaux, le Comité a affirmé, dans plusieurs de ses publications, sa conviction que le développement durable et la lutte contre la pauvreté doivent se faire dans une approche intégrée. Plus concrètement, le Comité a souligné que les coûts de la pauvreté touchent l'ensemble de la population et que les investissements pour la contrer constituent une partie de la solution pour relancer notre développement collectif. Le Comité a établi que l'action locale est la voie privilégiée pour mobiliser les actrices et les acteurs autour d'un développement global et intégré visant l'amélioration de la qualité de vie de toutes et tous les membres de la collectivité.

La place de la dimension sociale

Même si la Loi sur le développement durable affirme clairement le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique, force est de constater que la dimension sociale reste souvent cosmétique ou est carrément laissée de côté. Un bref survol des plans de développement durable de plusieurs ministères et organismes révèle que la dimension sociale est pratiquement absente, particulièrement lorsque le ministère ou l'organisme en cause n'a pas de vocation sociale explicite. Plusieurs d'entre eux précisent même que les responsabilités qui leur sont confiées ne leur permettent pas de contribuer directement à l'objectif de lutte contre la pauvreté ou de réduction des inégalités.

Il apparaît donc que les dimensions économique et environnementale ont souvent préséance dans les mesures visant à un développement durable et que plusieurs ministères et organismes ne se sentent pas concernés par les objectifs sociaux.

Alors qu'il est admis que la lutte contre la pauvreté devrait intéresser l'ensemble de la société, on constate que seuls les ministères et organismes à vocation sociale conservent dans leurs préoccupations des éléments de réduction des inégalités sociales et économiques. La véritable intégration des trois dimensions du développement durable n'est pas encore réalisée et sera un enjeu à considérer lorsque seront révisés les plans de développement durable.

Des décisions d'aujourd'hui qui influencent demain

Un regard plus large permettrait de constater que plusieurs mesures ou décisions prises par des ministères ou organismes avec ou sans vocation sociale explicite peuvent avoir, dans le futur, des incidences sur les personnes en situation de pauvreté.

[Page 1](#)

[Page 2](#)

[Page 3](#)

[Page 4](#)

Comité consultatif
de lutte contre
la pauvreté
et l'exclusion sociale

Québec 

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Bulletin n°5 - Novembre 2012

 [Version imprimable \(PDF\)](#)

La lutte contre la pauvreté : un incontournable du développement durable

Parmi les décisions prises aujourd'hui qui auront un effet sur la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins, retenons premièrement une approche d'avenir dans le domaine du transport collectif appelée Transit Oriented Development⁵ ou TOD. Lorsque cette approche est utilisée, un embourgeoisement⁶ est souvent observé. Le Comité, conscient des avantages d'un tel aménagement urbain pour un développement durable, estime important qu'une part du développement résidentiel de ces secteurs soit réservée au logement social afin que les personnes en situation de pauvreté puissent également bénéficier de ce type d'urbanisation.⁷

5. Développement urbain orienté vers le transport collectif qui vise un développement de haute densité, à vocation résidentielle et commerciale, axé autour d'une infrastructure de transport (train ou métro) où l'aménagement favorise les déplacements autres que l'automobile.

6. Le Comité fait ici référence au concept de « gentrification », anglicisme désignant la transformation du profil économique et social d'un quartier vers une couche sociale mieux nantie.

7. La population vieillissante et les personnes handicapées ont également besoin d'aménagements, notamment en terme de transport collectif afin de réduire le réseau parallèle de transport adapté, de développement de logements adaptés et d'amélioration de l'accès aux édifices.

La question de l'aménagement du territoire est actuellement à la croisée des chemins. En effet, elle a fait l'objet de consultations diverses dans le cadre des travaux sur le projet de loi no 47, Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme. Les décisions à prendre sur l'organisation du territoire, le développement et l'exploitation de nos richesses vont structurer le Québec pour les prochaines décennies et auront des conséquences sur la préservation de nos ressources naturelles, dont l'eau, les forêts et les zones agricoles, avec des incidences certaines sur l'accès à l'alimentation et la sécurité alimentaire. Il est primordial que la prévention et la réduction des inégalités sociales et économiques soient prises en compte dans ces discussions.

De plus, les stratégies d'aménagement du territoire devraient comporter systématiquement des mesures d'inclusion sociale. Dans ce domaine, l'aspect social est parfois évacué au nom du respect de l'environnement. Prenons pour exemple le développement du transport en commun dans les quartiers où il y a plus de voitures, qui sont également des quartiers plus riches. Il faudrait assurer également le développement du transport en commun dans les quartiers moins nantis afin d'améliorer la mobilité des personnes en situation de pauvreté.

[Page 1](#)

[Page 2](#)

[Page 3](#)

[Page 4](#)

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Bulletin n°5 - Novembre 2012

 [Version imprimable \(PDF\)](#)

La lutte contre la pauvreté : un incontournable du développement durable

Plusieurs autres réalités peuvent avoir un effet réel sur les générations futures. Pour terminer, soulignons les hausses de frais de scolarité qui risquent d'avoir une incidence négative sur les projets d'études supérieures de plusieurs étudiantes et étudiants. En effet, des sociétés qui ont imposé des frais de scolarité à la suite d'un régime de gratuité scolaire ont vu diminuer la fréquentation des universités, particulièrement chez les étudiantes et étudiants moins bien nantis. Rappelons que l'accès aux études supérieures est un patrimoine légué aux générations futures et que les enfants grandissant dans des familles dans lesquelles il y a des personnes ayant des diplômes universitaires ont plus de chances d'accéder eux-mêmes à ce niveau d'études et d'occuper des emplois plus rémunérateurs.

Conclusion

L'interdépendance entre la lutte contre la pauvreté et le développement durable ne fait aucun doute. Quant à lui, le Comité consultatif est convaincu que les objectifs prévus dans la Stratégie gouvernementale de développement durable ne seront atteints que si l'on s'attaque efficacement aux inégalités et à l'exclusion qui en découle.

La lutte contre la pauvreté permet de placer l'humain au cœur du développement durable et vise à donner un niveau de vie suffisant à l'ensemble de la population. Rappelons qu'il s'agit d'un droit reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En fait, si les stratégies de développement durable ne prennent pas en compte la réalité actuelle des personnes en situation de pauvreté, celles-ci risquent de voir leur condition se perpétuer, voire s'aggraver. Diminuer la pauvreté et les inégalités constitue certainement une façon de léguer un meilleur patrimoine aux générations futures.

Collectivement plus riches de moins de pauvreté, nous serons mieux...

[Page 1](#)

[Page 2](#)

[Page 3](#)

[Page 4](#)